Accident du travail ou maladie professionnelle ?

Création : vendredi 17 avril 2020 18:55

Depuis quatre semaines maintenant, les policiers travaillent jour et nuit pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Ceci parfois au risque de leur propre santé ou de celle de leurs proches.

Le SNPS a toujours gardé à l'esprit que les policiers qui entrent en contact avec le virus Covid-19 dans le cadre de leurs fonctions ont droit au plus grand soutien logistique, administratif et juridique possible.

À cette fin, nous avons tout mis en œuvre à tous les niveaux. Notre point de départ est qu'il s'agit d'un accident du travail, peut-être d'une maladie professionnelle, mais en tout cas nos membres doivent être couverts au maximum.

Le ministre de l'Intérieur, Pieter De Crem, a été à l'écoute de nos considérations. Le 17 avril, le ministre a envoyé une lettre officielle à sa collègue, la ministre de la santé, dans laquelle il souligne clairement l'importance du travail de la police, mais plus encore la conscience que diverses missions de police comportent un risque. Le ministre de l'Intérieur demande donc à la ministre de la Santé de prendre une position claire, de proposer encore plus une solution.

Le SNPS a toujours défendu ce dossier comme un pilier important de l'histoire de Covid-19.

Nous continuerons à le faire. La balle est maintenant dans le camp de la ministre de la santé.

Nous nous réjouissons de la perspicacité du ministre de l'intérieur et attendons avec impatience la réponse de la ministre de la santé.

Qu'il soit clair qu'une évolution négative de ce dossier est inenvisageable pour le SNPS et nous n'hésiterons pas à utiliser tous les moyens légaux pour sauvegarder les aspirations légitimes de nos membres.

Phoca PDF